

Décès

Madame Jeanine REYMOND le 10 avril
Monsieur Lucien CARLAVAN le 22 mai
Monsieur Joseph LLORENTE le 20 septembre

Etat Civil 2014

Mariage

Richard LEE et Emmanuelle HERAUD le 22 août
Pascal MAIGRET et Virginie BOIS le 20 septembre

Vie Citoyenne

Révision des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.

La déchetterie en ligne



Envinet modernise ses services en mettant un portail internet permettant de faciliter la gestion des apports en déchetterie

www.ecocito.com

En créant un compte, vous bénéficiez d'un tableau de bord en temps réel de la consommation mais aussi d'une interface de gestion des informations personnelles et des cartes d'accès. Les différents services :

- Les apports en déchetterie : consultation de l'historique de ses apports en déchetterie
- Les cartes d'accès : consultation de la liste et de la validité des cartes d'accès détenues, demande d'une nouvelle carte ou déclaration de perte ou de vol
- Le profil : consultation des informations personnelles et modification

Les déchetteries de la CASA : Antibes - La Colle Sur Loup - Valbonne - Vallauris - Tourrettes-sur-Loup - Capières



Suite à une météo capricieuse et défavorable à la coupe de bois, un retard dans la livraison est à noter cette année. L'Office National des Forêts démarre la coupe pour une livraison dans les meilleurs délais. Par conséquent les titres de paiement vous seront envoyés en début d'année après livraison des commandes.



2014

N° 4



Le mot du Maire

En cette période de fin d'année, Gourdon revêt ses habits de fêtes. Le village s'illumine d'animations pour la joie des petits et des grands. Ce programme vous propose un itinéraire de plaisirs qui débute le 20 décembre avec la mise en place de la patinoire sur la place Victoria, le concert Corou de Berra à l'Eglise de Gourdon.

La patinoire offrira aux plus audacieux la possibilité d'expérimenter leurs talents et de partager des moments joyeux du 20 décembre au 4 janvier.

Une boîte aux lettres du Père Noël confectionnée par nos lutins du service technique est à disposition sur la place Victoria pour récolter la liste des cadeaux des plus petits.

Que ces festivités soient autant d'instants de bonheur à partager en famille, entre amis !

Et comme la coopération, la communication et le partage se doivent de perdurer dans notre commune, l'équipe municipale et moi-même nous vous convions à la salle polyvalente La Bigarade au Pont-du-Loup, Dimanche 25 janvier à 18 heures pour le traditionnel échange des vœux.



Chute de blocs au quartier du Figueret

Malgré les prochaines réjouissances des fêtes de fin d'année, je souhaite vous présenter l'évolution du dossier relatif à la chute de blocs survenue à Pont-du-Loup le 25 décembre 2013 au quartier du Figueret qui a endommagé des habitations. Dès le lendemain, des investigations géologiques ont été menées en urgence.

Une fois les mesures de sécurité prises, vu l'urgence et le caractère exceptionnel de la situation nous nous sommes rapprochés des services de l'Etat afin dans un premier temps de demander la reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles et de solliciter le fonds Barnier. Ce dispositif a été créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et s'alimentant par un prélèvement sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile. Ce fonds constitue aujourd'hui la principale source de financement de la prévention des risques naturels en France. Il permet de financer une partie de l'action de l'Etat et de subventionner les actions de prévention des risques naturels des particuliers et des collectivités.

Parallèlement, la Municipalité a demandé à la Préfecture de prescrire le Plan de Prévention des Risques (PPR). Le PPR est un dossier réglementaire de prévention qui fait connaître les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus. Le PPR appartient donc aux mesures de sécurité mises en place face aux risques majeurs. Il prévoit l'information préventive des citoyens, la protection par les collectivités et l'Etat des lieux habités, les plans de secours et d'évacuation. Il réglemente l'occupation des sols, tient compte de différents risques dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires.

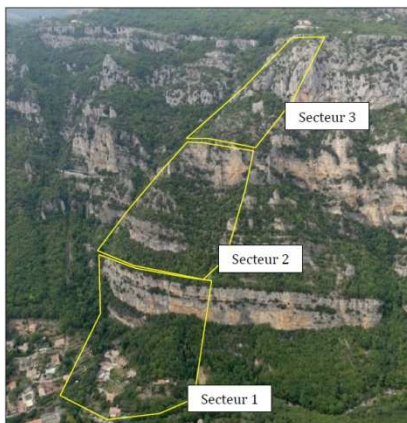
Depuis, Monsieur le Préfet a prescrit par arrêté du 22 mai 2014 le Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain sur la commune ; Des réunions de concertation seront organisées avec les services de l'Etat pour en élaborer le projet.

De son côté, la commune a poursuivi ses démarches pour lancer l'étude de protection et a consulté France Domaines afin d'estimer le coût des habitations concernées. Ainsi permettre une fois l'étude achevée, la comparaison entre le coût des mesures de protection à engager et le coût global d'acquisition des terrains et habitations exposées.

Aujourd'hui l'étude est terminée et le diagnostic rendu. Il révèle que la zone à risque est élargie et que des habitations et terrains supplémentaires sont exposés à un risque élevé à très élevé de chute de compartiments rocheux. La mise en place de parades actives et passives, pouvant limiter les risques, s'avère à priori extrêmement onéreuse pour un risque qui serait toujours présent et non nul. C'est donc tout ce périmètre qui est en péril et la Mairie en a donc pris définitivement connaissance.

Une rencontre avec les riverains, Monsieur le Sous-Préfet, les services de l'Etat, le cabinet d'études, et la Municipalité a été organisée lundi 15 décembre au Pont-du-Loup pour débattre de la situation.

Nous assisterons de notre mieux chacun des riverains jusqu'au bout de la procédure aux côtés des services de l'Etat.



L'eau à Gourdon

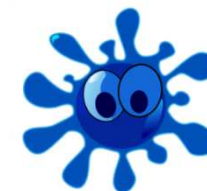
La facturation à Gourdon Village

La facturation 2014 présente une augmentation inhabituelle, s'expliquant par une modification de l'organisation. La facturation de Gourdon village a dû se caler sur les périodes de facturation du Pont-du-Loup à l'occasion de la mise en place de la télérelève.

Lors de la facturation de mars basée sur l'estimation, vous réglez une prime fixe de septembre 2013 à octobre 2014 soit 14 mois.

Sur la deuxième facturation, vous réglez six mois de prime fixe (période de novembre 2014 à avril 2015) et la consommation réelle de l'ancien compteur + consommation télérelevée du nouveau compteur.

L'équilibre sera rétabli lors de la facturation de 2015.



La consommation en ligne

Suivre sa consommation d'eau en temps réel et être alerté en cas de fuite c'est possible.

Votre compteur d'eau individuel est équipé d'un émetteur spécifique qui transmet en temps réel votre consommation d'eau. Vous pouvez ensuite la consulter à tout moment depuis votre compte en ligne. Le Service Conso Direct, aussi appelé télérelève vous alerte en cas de fuite d'eau et vous assure un suivi au jour le jour. Vous pouvez ainsi savoir exactement où en est votre consommation et la maîtriser.

Connectez-vous sur <https://www.lyonnaise-des-eaux.fr/> pour créer votre compte avec le mot de passe qui se trouve sur votre facture.

Entretien des compteurs

Le compteur d'eau, installé à l'extérieur de la maison, est sensible au gel. Le compteur peut aussi casser sous la pression de l'eau qui augmente de volume en gelant.

Pour éviter des désagréments (tuyauteries éclatées, manque d'eau...), la Lyonnaise des Eaux recommande de calfeutrer le compteur avec des blocs de polystyrène expansé. Il ne faut surtout pas, en revanche, utiliser de la laine de verre, de la paille ou des morceaux de tissu qui risqueraient de capter l'humidité.

La Lyonnaise des Eaux rappelle que les propriétaires de logement sont responsables de leurs compteurs d'eau.